



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE: RRDD/ARDS/YB/SA/JF

Objet: Demande de contributions en vue du projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine

Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments aux institutions nationales des droits de l'homme et au nom de la Présidente du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, a l'honneur de se référer à la résolution [A/RES/76/226](#) de décembre 2021 par laquelle l'Assemblée générale prie le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban de consacrer au minimum la moitié de sa session annuelle à l'élaboration d'un projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine.

Le 10 juin 2022 la Présidente du Groupe de travail intergouvernemental a rencontré les coordonnateurs régionaux. Afin de faciliter les discussions lors de la 20^{ème} session du Groupe de travail intergouvernemental, la Présidente s'est proposé de préparer un avant-projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine. Tel que demandé par la résolution [A/RES/76/226](#), la Présidente consultera également le Forum permanente des personnes d'ascendance africaine et le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine pour solliciter leur avis sur le projet de déclaration. Ces deux mécanismes seront également invités à la 20^{ème} session du Groupe de travail intergouvernemental qui se tiendra du 10 au 21 octobre 2022, au Palais des Nations à Genève.

L'avant-projet de déclaration de la Présidente tiendra également compte des contributions des États membres ; des institutions nationales des droits de l'homme ; des agences, organes et mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, et organisations régionales des droits de l'homme, ainsi que de la société civile et des personnes d'ascendance africaine. La Présidente partagera l'avant-projet de déclaration avec le Groupe de travail intergouvernemental deux semaines avant sa discussion.

Dès lors, les institutions nationales des droits de l'homme sont invitées à faire part de leurs vues concernant la portée du projet de déclaration des Nations Unies sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine, et en particulier concernant les principaux droits de l'homme et les garanties spécifiques que le projet de déclaration devrait inclure. Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme serait reconnaissant si les soumissions pouvaient se limiter à cinq pages et être envoyées à la Section de la lutte contre la discrimination raciale du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, CH-1211, Genève 10, et par voie électronique à registry@ohchr.org , au plus tard le **15 août 2022**. Veuillez indiquer si les informations fournies peuvent être publiées sur le site Web du HCDH.

Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux institutions nationales des droits de l'homme les assurances de sa très haute considération.

UNITED NATIONS OFFICE OF THE
HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

5 juillet 2022